

## Compte rendu de la réunion de Conseil Communautaire

MARDI 23 JUIN 2015 EN MAIRIE DE SAXEL

Sur convocation en date du 15 JUIN 2015, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 23 JUIN 2015 sous la présidence de M. Yves Dupraz, Président en exercice.

### **Présents :**

Mmes Chantal BRIGHAM, Evelyne VIGUIER, Martine NOVEL, Fabienne SCHERRER, BOVET Evelyne, Marielle DURET.

MM. Pierre BONNET, Jean-François BOSSON, Marc BRON, Pierrick DUFOURD, Yves DUPRAZ, Jean-Paul MUSARD, Roland PINGET, Gérard SALAMON, Gilles SAUTHIER, Patrick CHARDON, Jean-Pierre DELAVOET, Luc NICOLAS, MOUCHET Denis.

**Absents excusés :** Jacqueline ROCH a donné pouvoir a Jean-Pierre DELAVOET, Jean-François CHARRIERE, Patrick SAILLET

### **Secrétaire de séance :**

Le quorum étant atteint, M. Dupraz déclare la séance ouverte.

#### **I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 04 MAI 2015.**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres de compte rendu de la séance du 04 mai 2015.

#### **II) ECOLE DE MUSIQUE : INTERVENTION DE M. DAUBAT, CONSULTANT ET DE MME GOURMAND, PRESIDENTE.**

Voir documents en annexes.

**Décision :** Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- décide à l'unanimité de soutenir le nouveau projet pédagogique de l'école de musique, et de ce fait de verser annuellement la somme de 10 000€ sous réserve qu'un dossier de demande de subvention soit déposé dans les temps et que cela se justifie.



### III) ZAE : RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LE CHOIX DU GEOMETRE

La Communauté de Communes Vallée Verte souhaite créer une zone d'activité économique et artisanale dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences en matière de développement économique :

Action de promotion, de prospection dans le domaine économique, aide à l'implantation des entreprises.

Création et réalisation de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire sur la base des acquisitions foncières correspondantes.

Ainsi, elle projette de développer la zone d'activités dite de « CHEZ MERLIN » d'intérêt communautaire sur la commune de SAINT ANDRE DE BOEGE. L'aménagement de cette zone d'activités représente une opportunité pour contribuer au développement économique de la CCVV ainsi que la possibilité de répondre à la demande des entreprises souhaitant s'installer sur le territoire de la Vallée-Verte.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes a lancé une consultation pour la réalisation de cette ZAE, afin de retenir le géomètre qui devra effectuer les missions suivantes :

- PLAN TOPOGRAPHIQUE
- BORNAGE PERIMETRIQUE
- PERMIS d'AMENAGER
- BORNAGE DES LOTS
- DOCUMENTS D'ARPENTAGE

La Commission d'ouverture des plis créée pour cette occasion s'est réunie le 04 juin 2015 afin de procéder à l'ouverture des plis.

Pour rappel la date butoir pour déposer les offres était le 02 juin 2015.

Cinq dossiers de candidatures ont été déposés en format papier au sein des bureaux de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, et aucun pli dématérialisé :

- le candidat CANEL géomètre expert
- le candidat DESJACQUES géomètre expert
- le candidat SARL ARPENT'ALP
- le candidat COLLOUD géomètre expert
- le candidat SALIBA géomètre expert

Considérant que les offres étaient jugées en fonction de 3 critères à savoir :

1/ le montant de l'offre sur 40

2/ la valeur technique sur 10 x 3 soit 30

3/ les références et expériences sur 10 x 3 soit 30

CANDIDATS	NOTE POUR COÛT DE LA PRESTATION SUR 40	NOTE TECHNIQUE SUR 30	NOTE REFERENCE SUR 30	TOTAL SUR 100
CANEL GEOMETRE	40	30	24	94
DESJACQUES JERÔME GEOMETRE EXPERT	37,09	21	24	82,09
SARL ARPENT'ALP	39,7	27	24	90,7
COLLOUD GEOMETRE	39,51	21	24	84,51
SALIBA GEOMETRE	31,01	18	18	67,01

La Commission d'ouverture des plis propose au Conseil Communautaire de retenir l'offre du candidat Canel géomètre expert.

**Décision :** le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de suivre l'avis de la commission d'ouverture des plis et de retenir le candidat Canel géomètre expert pour un montant de 19730 € HT.

#### **IV) DESCENTE DE LA MENOGE**

##### **1. Rencontre avec la DDT et l'ONEMA**

Gérard Salamon prend la parole pour expliquer les difficultés rencontrées pour gérer la Descente de la Menoge qui est victime des caprices de la rivière. Il revient également sur les problèmes rencontrés avec certains propriétaires.

Il a proposé au bureau une rencontre avec la DDT, représentée par M, Filipovic et l'ONEMA, représentée par M. Faucon-Mouthon pour connaître la marge de manœuvre de la CCVV en matière d'intervention dans le lit de la Menoge :

- Arbres morts dans le lit de la rivière avec risque d'embâcle,
- Atterrissage de bancs de gravier modifiant les conditions d'écoulement de la Menoge,
- Erosion excessives des berges (secteur Pont du Tram sur la commune de Villard et Burdignin).

La rencontre s'est déroulée le 9 juin 2015 avec le bureau et les services de la DDT et de l'ONEMA qui étaient très coopératifs. Parmi les secteurs visités, le plus préoccupant est sans conteste le Pont situé sur la commune d'Habère-Lullin. La Menoge est en train de déchausser le pont et menace de le contourner. M. Filipovic et M. Faucon Mouthon nous ont conseillé de remplir un dossier de déclaration. Il n'est pas indispensable dans ce cas de faire appel à un bureau d'étude pour dimensionner l'ouvrage. Il suffit de travailler avec une entreprise qualifiée ayant quelques références en enrochement de berges.

Le bureau propose donc au conseil communautaire de consulter différentes entreprises pour établir un chiffrage de ces travaux. Une fois l'entreprise retenue, il faut s'appuyer sur son expertise pour monter le dossier de déclaration.

**Décision :** Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise la commission sentier à travailler sur ce dossier, et retenir une entreprise après mise en concurrence, et autorise également le Président à la signature des différents documents, contrats, et mandats qui interviendront.

##### **2. Travaux de la Menoge**

Les travaux de printemps votés pour la Descente de la Menoge sont en cours. Il reste quelques secteurs à finaliser. Les travaux devraient être finalisés d'ici une petite quinzaine de jours.

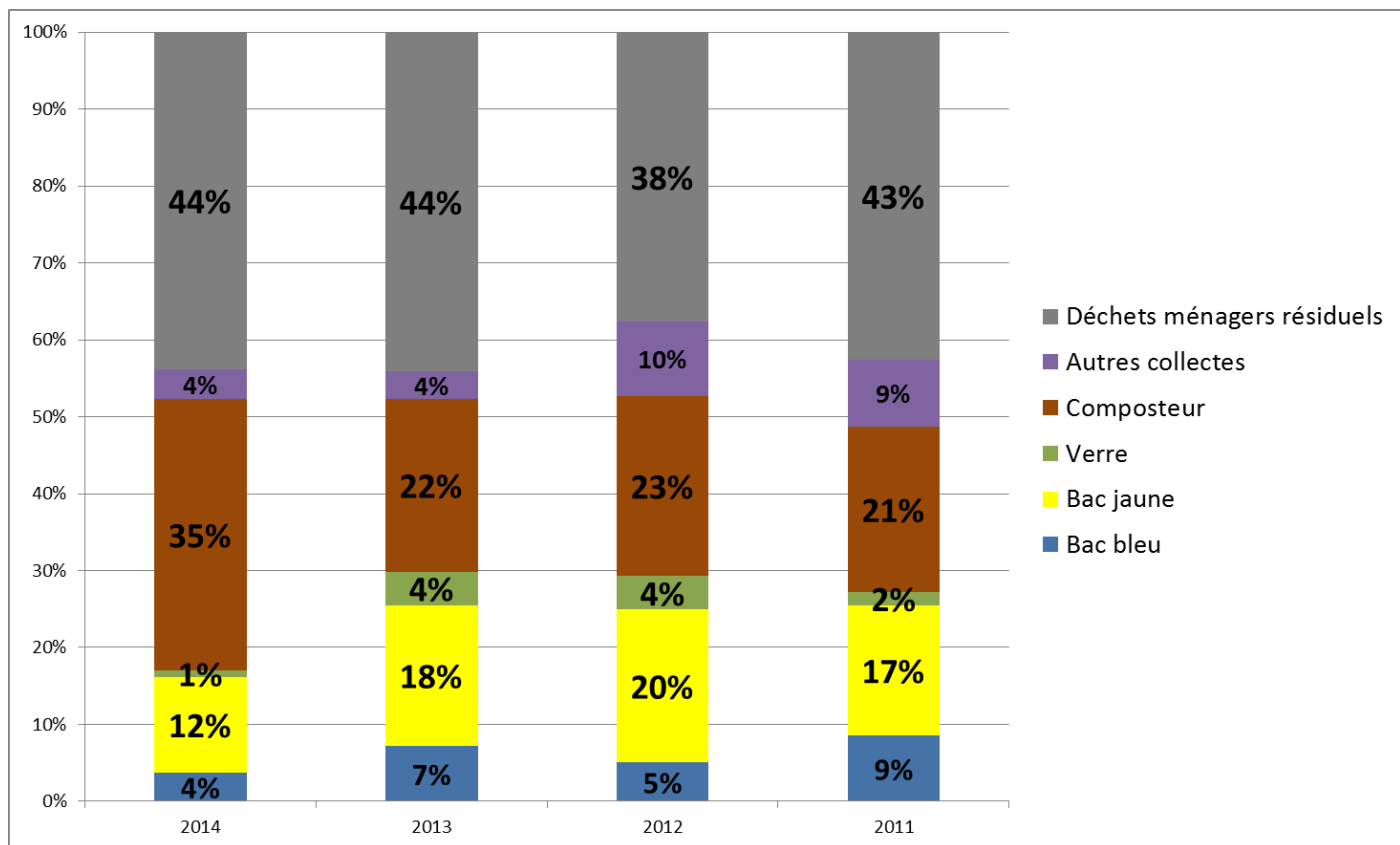
Denis Mouchet aimerait connaître les montants alloués chaque saison sur ce sentier. Gérard Salamon lui répond que ces données ont été communiquées en commission sentier et présentées en conseil communautaire. Comme chaque année, un bilan sera fait en fin de saison avec les subventions mobilisées.

#### **V) SYNTHESE DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT DU 12 MAI 2015**

##### **1. Campagne de caractérisation des Ordures Ménagères.**

La commission est revenue sur la dernière campagne de caractérisation des ordures ménagères.

Gérard Salamon fait une synthèse de cette nouvelle campagne et commente le tableau ci-dessous. 56% de nos ordures ménagères peuvent encore faire l'objet de tri ou de recyclage ce qui interpelle les élus.



*Evolution de la composition des OM de la CCVV de 2011 jusqu'à 2014*

La commission a donc décidé de poursuivre ses efforts en matière de communication :

- Communiquer d'avantage sur le tri (ex : flyer inséré dans le Mag)
- Trouver de nouveaux sites pour la collecte des textiles.
- Trouver de nouveaux sites pour le tri sélectif.

Un article résume cette campagne de caractérisation des ordures ménagères dans le Mag qui va sortir prochainement. Comme il manquait un peu de place, Fabienne Scherrer a eu la bonne idée de rajouter un mémo volant sur lequel figureront les horaires des services publics de la Vallée Verte en recto, et un message de sensibilisation au tri des déchets sur le verso.

Denis Mouchet ajoute que le SIDEFAGE peut financer ces supports de communication à condition de les consulter en amont. Gérard Salamon répond que la commission environnement n'hésite pas à faire appel au SIDEFAGE pour ses outils de communication. En effet, les affiches adhésives récemment éditées ont été subventionnées par le SIDEFAGE. Il espère également avoir un soutien pour ce mémo qui reprend pour la partie SIDEFAGE les mêmes informations que les affiches adhésives.

## **2. Coûts des différentes filières de déchets**

En parallèle, la commission s'est penchée sur le coût des différentes filières. Gérard Salamon explique qu'il voulait analyser les coûts des différentes filières déchets avant de travailler sur le règlement intérieur de la déchetterie (conditions d'accès pour les professionnels et les particuliers, déchets acceptés...).

On s'aperçoit que les tonnages et les coûts de certaines filières comme les déchets verts ne cessent de croître et représentent un coup important pour la CCVV. Faut-il réglementer les conditions de dépôt de certains déchets coûteux pour la CCVV ? La commission va poursuivre son travail en ce sens.

Filières	2012			2013			2014		
	Tonnes	Coûts	€/t	Tonnes	Coûts	€/t	Tonnes	Coûts	€/t
Ordures Ménagères (SIDEFAGE + CSP)	1 879,96	400 663,33 €	213	1 885,59	410 366,94 €	217,63	1 828,84	416 813,80 €	227,91
Déchets Encombrants des Ménages	400,90	73 780,44 €	184	440,68	80 198,69 €	181,99	394,38	75 930,14 €	192,53
Feraille	233,82	0,00 €	0	201,41	0,00 €	0,00	149,28	0,00 €	0,00
Bois	587,40	32 934,41 €	56	444,47	43 111,08 €	96,99	418,40	41 225,84 €	98,53
Gravats	-	7 299,45 €	-	-	6 868,03 €	-	-	7 854,00 €	-
Déchets Verts	337,00	25 241,29 €	75	428,78	32 115,63 €	74,90	492,78	39 299,24 €	79,75
Produits dangereux	18,25	25 680,16 €	1 407	17,33	24 814,54 €	1 432,05	27,48	30 566,62 €	1 112,16
Pneus	-	0,00 €	0	-	439,54 €	-	-	183,65 €	-
Cartons	-	0,00 €	0	-	0,00 €	0,00	-	0,00 €	0,00
Huiles	-	0,00 €	0	-	0,00 €	0,00	4600 litres	0,00 €	0,00
		<b>565 599,08 €</b>			<b>597 914,45 €</b>			<b>611 873,29 €</b>	

Tableau récapitulatif des coûts des différentes filières déchets pour la CCVV de 2012 à 2014

### 3. Mise aux normes de la déchetterie

La déchetterie a été inspectée par les services de la Direction Départementale de la Protection des Personnes. Le rapport de cette visite.

#### ⇒ Travaux à réaliser avant fin 2015 :

- Série de petites actions / travaux à prévoir : curage / vidange séparateur hydrocarbures, contrôle des rejets des effluents de la déchetterie, affichage des consignes de sécurité en matière de manipulation des produits dangereux, affichage de pancarte prévenant le risque de chute, transmission d'attestation diverses (extincteurs, vérification électricité...).
- Achat d'une armoire ou conteneur anti feu pour les produits dangereux qui sont actuellement stockés dans le chalet en bois (2 à 6000€ TTC).
- Equiper le quai de la déchetterie avec des dispositifs anti-chute et des garde-corps répondant à la norme ERP (33 000€ TTC)

#### ⇒ Problématique :

- Manque de place et de bennes pour améliorer le fonctionnement de la déchetterie. Fréquence infernale de remplissage des bennes de déchets verts. Actuellement, la benne de réserve est stockée en parallèle. Après la mise aux normes, ce fonctionnement ne sera plus possible.
- Manque de place pour accueillir de nouvelles filières telles que les Déchets d'Eléments d'Ameublement (qui pourraient représenter une économie de près de 35000€ chaque année pour la CCVV) et placo,

#### ⇒ Proposition :

- Profiter de ces travaux de mise aux normes pour engager une réflexion sur l'agrandissement et l'avenir de la déchetterie
- Informer les services de la DDP pour obtenir une dérogation
- Faire une évaluation du coût d'un agrandissement de la déchetterie et établir plusieurs scénarios afin de réunir à la rentrée la commission environnement / travaux pour avoir une base de discussion.
- Mandater un maître d'œuvre pour effectuer une pré-étude de faisabilité.

- **Décision :** le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de suivre les propositions et préconisations effectuées par le Président ainsi que la commission environnement, et autorise le Président à lancer une mise en concurrence pour retenir un maître d'œuvre, ainsi qu'à signer tous les documents, les contrats et mandats qui interviendront.

## VI) Travail de la commission association

### 1. Instruction des demandes de subvention du printemps 2015

La commission s'est réunie pour instruire les demandes de subvention du printemps avec un peu de retard par rapport au planning prévisionnel en raison d'un agenda chargé.

Les demandes sont présentées une à une et synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Axe d'intervention	Association	Subvention demandée	Décision
<b>Education</b>	Réseau Rural d'Education	7 000 €	7 000 €
	Football Club Vallée Verte	1 950 €	1 950 €
	Passeurs d'arts	4 760 €	4 760 €
	Volley Vallée Verte	2 820 €	1 620 €
	<b>Total éducation</b>	<b>16 530 €</b>	<b>15 330 €</b>
<b>Evènementiel</b>	Rock'n Poche Festival	7 000 €	7 000 €
	Entracte à Boège	7 000 €	7 000 €
	Feufliazhe	6 000 €	6 000 €
	Foire de la St Maurice	Libre appréciation	800 €
	<b>Total évènementiel</b>	<b>20 500 €</b>	<b>20 800 €</b>
<b>Axe Aide à la personne</b>	Pas de demande		
	<b>Total Aide à la Personne</b>		
<b>Axe patrimoine</b>	Souvenir Français	2 500 €	2 500 €
	<b>Total patrimoine</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 500 €</b>
<b>Axe humanitaire et causes nationales</b>	Comité Amérique Centrale	1 500 €	500 €
	ADPC74	à Préciser	0 €
	<b>Total humanitaire</b>	<b>1 500 €</b>	<b>500 €</b>
<b>Hors règlement</b>	<b>Syndicat des Jeunes Agriculteurs</b>	3 000 €	Loc. podium pour comices Vallée Verte
	<b>Budget association 2015</b>	<b>95 000 €</b>	<b>39 130 €</b>

Le conseil communautaire décide de suivre l'avis de la commission avec quelques aménagements.

Le Syndicat des Jeunes Agriculteurs est un syndicat professionnel alors que le règlement est dédié aux associations. Le Conseil Communautaire déroge exceptionnellement à cette règle pour témoigner son soutien aux jeunes agriculteurs. La CCVV ne souhaite pas financer l'achat du podium, toutefois, elle propose de prendre en charge la location du podium pour les comices organisés sur le territoire de la Vallée Verte. En effet, ces événements sont un bon moyen de dynamiser la filière agricole et d'animer le territoire.

Par rapport à la demande du Souvenir Français qui souhaite acquérir des vitrines pour ses expositions, il est précisé qu'il faudra trouver des solutions de stockage autres que dans les bâtiments publics.

**Décision :** Le conseil communautaire autorise le Président à verser les subventions listées dans le tableau ci-dessus.

### 2. Proposition de modification du règlement pour l'année 2016

Suite à l'instruction des demandes de subvention, la commission propose de revoir les modalités de soutien de l'axe éducation du règlement d'attribution des subventions.

Après échange, le conseil communautaire s'accorde sur la rédaction suivante (deuxième tiret, voir texte bleu) :

Modalité de l'aide :

- versement d'une aide de 10€ par adhérent pour l'année 2015 sur remise d'une liste nominative des adhérents concernés ou le versement d'une somme forfaitaire maximum de 500€ pour les associations dont les effectifs sont inférieurs à 50 adhérents.
- en complément, la CCVV pourra verser une somme forfaitaire de 500 € pour soutenir des projets d'achat de petit équipement ~~floqué aux couleurs de la CCVV (le siège de l'association doit être sur le territoire) restant propriété du club.~~
- Dans la mesure où les communes et la CCVV ne sont pas en mesure de fournir une solution d'hébergement à titre gratuit, la CCVV prévoit de verser une aide complémentaire étudiée au cas par cas au regard de la globalité du dossier et du budget de l'association.

**Décision :** Le conseil communautaire valide cette modification de l'axe éducation du règlement d'attribution des subventions. Cette modification sera effective pour l'année 2016.

## **VII) Projet réhabilitation de la piscine intercommunale de Boège**

Le groupe de travail pour le projet de réhabilitation de la piscine s'est réuni Lundi 22 juin 2015 avec l'Atelier Bajulaz et le bureau de la CCVV pour faire un premier point sur le projet. L'atelier a présenté une 1<sup>ère</sup> esquisse du projet et souhaitait faire valider certains points.

Il est notamment indispensable d'augmenter l'emprise au sol du bâtiment pour respecter les normes de circulation propres aux piscines et aménager des vestiaires pour les particuliers, les UMR et les scolaires. Cela permet également d'augmenter la surface de la deuxième tranche (solarium / snack-restaurant).

Plusieurs délibérations doivent être prises ce soir pour que le projet de réhabilitation ne pâtisse pas de l'interruption des réunions de conseil communautaire durant la trêve estivale :

Le conseil communautaire doit prendre une délibération pour définir la Fréquentation Maximale Instantanée du bassin réhabilité. Le calcul de la FMI nécessite de connaître la surface du bassin réhabilité. Comme la surface du bassin réhabilité n'est pas connue à ce jour (fonction de la technologie choisie et de l'entreprise retenue) il n'est pas possible de voter la FMI définitive ce soir.

En parallèle à la maîtrise d'œuvre, il faut faire une consultation pour le choix du bureau de contrôle SPS et le bureau pour le diagnostic amiante / plomb.

Pour respecter le planning prévisionnel et se donner toutes les chances d'ouvrir la piscine réhabilitée en juin 2016, le programme de travaux devra être lancé dans l'été.

**Décision :** Le Conseil Communautaire autorise le président :

- à définir avec la maîtrise d'œuvre et le bureau d'étude fluide la Fréquentation Maximale Instantanée du futur bassin, et à signer tous documents, contrats et mandats qui interviendront.
- à effectuer une consultation et à retenir un bureau de contrôle SPS ainsi qu'une entreprise pour le diagnostic amiante et plomb, et à signer tous documents, contrats et mandats qui interviendront.
- à lancer le marché de travaux pour le projet de réhabilitation de la piscine intercommunale, et à signer tous documents, contrats et mandats relatifs au marché de travaux.

## **VIII) CINEMA LE POINT SUR LES TRAVAUX**

Pierrick DUFOURD a la parole et explique qu'il y a eu une pré-réception des travaux du cinéma. Il y a quelques réserves mais rien de grave. Comme cela avait été dit lors des précédentes réunions, il va y avoir quelques avenants qui ne dépassent pas 5% du marché.

Par ailleurs, la famille DELAVOET a nettoyé le terrain qui se situe en face du cinéma, ainsi les travaux pour le parking vont bientôt pouvoir être lancés.

## **IX) STATION DES HABERES**

Depuis, le 30 mai 2015, la commune d'Habère-Lullin s'est retirée du syndicat des Habères, la commune doit faire face à de nombreuses difficultés financières avenir dans la mesure où des grandes visites des installations doivent être effectuées cette année ainsi que les années prochaines pour un budget d'environ 360 000 € chacune. La commune a déjà pris une décision modificative pour injecter 100 000 € mais cela ne suffira pas. La station n'a pas d'emprunt mais n'a pas non plus de trésorerie. Ainsi la commune d'Habère-Poche demande s'il ne serait pas possible que la Communauté de Communes aide la station.

Cette question sera inscrite dans l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Communautaire.

## **X) QUESTIONS DIVERSES**

### **✓ PAEC**

En septembre 2014, la chambre d'agriculture et le conseil général ont alerté les EPCI concernant la disparition de la prime à l'herbage pour les agriculteurs suite à la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides européennes dans le cadre de la programmation 2015-2020 et du passage à la région de la gestion des fonds européens.

Il s'agissait du PAEC : Projet Agro Environnemental et Climatique.

Face à l'urgence et aux attentes des agriculteurs, la chambre a porté un projet de PAEC s'établissant sur un large territoire depuis le Beaufortain jusqu'au Roc d'Enfer. Ce projet a été in fine retoqué par la région Rhône-Alpes et le service instructeur des dossiers, la préfecture de région.

La CC4R propose de porter le PAEC pour l'ensemble des communautés destinataires de la présente note. Le portage se ferait dans le cadre d'une entente limitée à cette opération.

La CC4R, dans ce cadre, effectuerait l'ensemble des démarches (avec notamment l'aide technique de la chambre d'agriculture 74, de la SEA ( ?) et du SM3A) et percevrait les aides des différents partenaires potentiels (le CG74 serait d'accord pour financer l'élaboration du PAEC et quelques aides seraient possibles pour l'animation du dispositif pendant 5 ans). Une fois ces aides déduites, le reste à charge serait réparti entre les différents membres de l'entente moyennant une clé de répartition qu'il convient de définir.

**Décision** : Le Conseil Communautaire souhaite plus d'information au sujet du coût avant de se prononcer.

### **✓ Projet de fusion**

Les élus, à l'unanimité souhaite attendre que la loi NOTRe soit promulguée avant de se prononcer, et prendre des décisions relatives à l'avenir de notre territoire.

### **✓ SCOT**

Marielle DURET et Fabienne SCHERRER, vice-présidentes au SCOT proposent une réunion avec l'ensemble des conseillers communautaires et municipaux le 07 juillet 2015 pour faire le point sur l'état d'avancement du SCOT, et afin de se positionner sur ce que l'on souhaite pour la Vallée Verte. Un mail sera envoyé au sein de chaque mairie.

Séance levée à 23h45



# **ANNEXES :**

# Ecole de Musique de Théâtre et de Danse de la Vallée Verte

---

## Projet d'activités 2015 - 2016

23 Juin 2015

---

Avec le soutien de :

Communauté de Communes  
de la Vallée Verte



Commune de Boège



Office Départemental de l'Action  
Culturelle 74



## INTRODUCTION

Ce document présente le projet d'activités et de développement de l'école de musique de théâtre et de danse de la vallée verte.

Les dernières années d'activité ont subi de fortes variations des inscriptions, en particulier au niveau des enseignements collectifs : Théâtre, danse, éveil musical. Cet état de fait a induit des déficits successifs aboutissant à une fragilité financière critique.

La réforme des rythmes scolaires et les nouvelles obligations des collectivités locales en la matière, ont remis en cause les pratiques artistiques antérieures en réorientant le cadre de l'offre.

Face à ce constat, le bureau de l'association a engagé dès la rentrée 2014 des actions correctives à court terme et a sollicité un soutien du dispositif DLA (dispositif local d'accompagnement, porté par ADISES ACTIVE) pour construire un plan de développement raisonné et durable. Cet accompagnement a été déployé d'Octobre 2014 à Juin 2015.

Ce document synthétise les orientations et décisions prises par le bureau de l'association. Il comprend :

- ↪ Un rappel du projet associatif et des orientations de l'association,
- ↪ Une synthèse des activités pédagogiques et de leur évolution ;
- ↪ Un chiffrage financier précis et un budget prévisionnel pour l'exercice 2015 – 2016.

## LE PROJET ASSOCIATIF.

La mission principale de l'école de musique est le développement de la culture artistique : musique, théâtre et danse, dans la vallée verte. Elle cible prioritairement les enfants en âge scolaire : Enseignement primaire, collège (en particulier 6ème et 5ème)

Dans la perspective d'accès de tous à la culture, l'école de musique accueille en outre toute personne (lycéen, adulte) souhaitant recevoir un enseignement artistique.

### Projet associatif

Le projet associatif, rappelé lors de l'assemblée générale du 23/03/2015, est structuré autour de quatre axes :

1. Poursuivre et renforcer un enseignement artistique de qualité, conforme au schéma pédagogique départemental, qui fasse place aux pratiques collectives ;
2. Animation artistique et développement local : développer le lien avec le milieu scolaire, contribuer à la vie locale, participer – extérioriser – valoriser les jeunes dans des actions = musiques vivantes
3. Générer du lien : entre instruments et élèves dans des pratiques d'ensembles, entre l'association et le territoire, entre les gens.
4. Faire connaître et reconnaître l'association. Ouverture, synergies, mutualisations entre écoles de musique et associations du territoire (partenariats, réseaux)

#### Poursuivre un enseignement artistique de qualité.

Les enseignements artistiques dispensés par l'école de musique sont reconnus et appréciés par les bénéficiaires ; ils sont en outre conformes aux exigences de l'ODAC jusqu'au cycle 2, ce qui justifie le maintien de son soutien financier.

Les axes prioritaires de progrès sont au nombre de 3 :

- ↪ Développement des pratiques collectives : musiques d'ensembles instrumentaux, enseignement collectif.
- ↪ Promotion de la diversité des instruments et Maintien à une proportion raisonnable du piano et de la guitare. Certains instruments insuffisamment demandés pourront être regroupés sur une autre école proche du territoire, ou bien un professeur pourra enseigner plusieurs instruments (mutualisation des instruments à vents par exemple)
- ↪ Promotion du théâtre et de la danse.

#### Promouvoir l'animation artistique

Pratiques et actions tournées vers « vivre la musique ensemble » et vers le territoire :

En interne : Concert avec les profs incluant les enfants, spectacle de fin d'année.

Vers le territoire : à construire. Un partenariat avec les municipalités de la vallée verte est à renforcer pour la participation de l'école de musique dans les évènements officiels de l'année (8 mai, 14 Juillet...)

#### Interventions dans les écoles :

- ↪ Dans le cadre des TAP, mobilisation des compétences de l'école de musique : éveil musical, théâtre, danse.
- ↪ Dans le cadre de projets d'écoles : interventions ponctuelles générant des synergies locales des compétences et de projets.

Potentiel : 6 écoles primaires, 3 écoles maternelles.

**Vie associative :**

La volonté du bureau de l'association est de renforcer le lien entre les adhérents en priorité à travers les projets artistiques (mobilisation autour de « l'objet associatif »)

Dès l'année scolaire 2015-2016, le bureau cherchera à renforcer le conseil d'administration par l'accueil de nouveaux membres. Mobiliser les personnes sur des actions simples, développer l'esprit participatif autour des projets artistiques, participer à des commissions de préparations de projets artistiques avec l'équipe pédagogique, tel est le pari raisonnable de renforcement progressif de l'implication des adhérents dans la vie de l'école.

## QUELQUES ELEMENTS SUR LE PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet associatif fixe les grandes orientations de l'association à moyen terme : c'est une feuille de route stratégique.

Le projet pédagogique décline les activités d'année retenues, mises en œuvre et conformes au projet associatif. Le projet pédagogique 2015 représente le socle du projet d'établissement. Il est régulièrement actualisé afin de s'adapter au plus près de la réalité du territoire et du contexte.

Le projet pédagogique est en cours de finalisation par la directrice de l'association ; il vise deux objectifs :

- ↳ Répondre à la demande de l'ODAC afin de maintenir le soutien du Conseil Général ;
- ↳ Fixer les priorités d'actions pédagogiques claires pour 2015, ainsi que les modalités d'organisation des enseignements et d'affectation des moyens.

**Les priorité pédagogiques** de l'école fixées par l'association avec l'adhésion de l'équipe pédagogique sont les suivantes :

- Favoriser l'éveil des enfants,
- Favoriser le perfectionnement des amateurs (promouvoir les parcours musicaux jusqu'au diplôme)
- Etre lieu de ressource pour les pratiques d'ensemble,
- Développer le théâtre et la danse.
- Ouverture sur la vie scolaire – sociale – culturelle.

Le renforcement de partenariats avec la Communauté de Communes d'une part, les municipalités de la vallée d'autre part, est souhaité afin d'amplifier la participation de l'école de musique au développement de la culture artistique dans la vallée, en particulier auprès des plus jeunes enfants dans le cadre scolaire.

Afin de faciliter l'accès du plus grand nombre, et de permettre des partenariats adaptés aux contraintes des communes, La délocalisation (sur la vallée verte) de certains enseignements peut être étudiée.

### La formation musicale

En 2015 – 2016, l'ensemble des enseignements musicaux verront leur mise en œuvre rationalisée afin de mettre en cohérence les exigences pédagogiques avec les contraintes financières.

Les créneaux horaires :

1<sup>er</sup> cycle et 2<sup>ème</sup> cycle : 30mn d'instrument + 1H de FM.

2eme cycle et adulte sans formation musicale : 45 mn d'instrument.

Formation musicale : groupes homogènes par cycle.

Ouverture des classes d'instruments : afin d'être en conformité avec la réglementation, une classe d'instrument sera ouverte pour 4 inscriptions au minimum. En fonction des effectifs de rentrée (et des incidences financières), l'ouverture d'une classe d'instrument pour 3 élèves pourra être décidée.

### **Développement des enseignements :**

Pour 2015, l'association fait l'hypothèse de 10 nouveaux élèves en début de cycle (16 en septembre 2014), faisant passer les effectifs d'instruments de 41 à 48 élèves.

Compte tenu de la démographie de la vallée, Le développement des effectifs d'instruments ne peut être évalué qu'avec précautions. Un potentiel de développement de + 8 élèves par an pendant 3 ans semble être une hypothèse réaliste. Dans cette perspective, le potentiel d'inscriptions en instruments est de 65 élèves à trois ans.

Il en résulte que le potentiel rapide et significatif de développement de l'activité passe essentiellement par les activités d'éveil, de théâtre et de danse.

### **Mobilisation de l'équipe pédagogique**

Le fonctionnement actuel de l'école de musique manifeste des faiblesses dans la mobilisation et la fédération de l'équipe autour du projet pédagogique. Le bureau de l'association souhaite engager une action dans ce sens en redéfinissant les priorités d'action de la directrice, fixant les actions concrètes à mettre en œuvre dès 2015 dans une perspective de participation progressive des professeurs.

Dans la même visée, une clarification des rôles de la directrice sera réalisée, avec l'établissement d'une fiche de poste et de fonctions. Des points d'étape réguliers bureau – directrice seront planifiés, afin de permettre au bureau d'évaluer l'avancée des actions et l'atteinte des objectifs, dans le respect du cadre budgétaire fixé en début d'année.

L'équipe pédagogique, sous la supervision de la directrice de l'école, représente l'expertise, la force d'action, d'initiative et de projets de l'école qu'il convient de valoriser.

Collecter les idées, les mettre en projet collectif, affecter les moyens en fonction des capacités d'actions de l'association, telle est la dynamique durable que le bureau souhaite

## LES DECISIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2015 - 2016

- Nombre minimal d'élèves par instruments de 4 (nouvelle réglementation)
- Durée de cours instruments : 30 mn. Sauf pour le cycle 2 sans formation musicale et adulte : 45 mn.
- Formation musicale : pas de dédoublement par cycle en dessous de 14.

### **Organisation des inscriptions de places d'instruments :**

Nombre de semaines de cours passe de 30 semaines en 2014 à 33 en 2015.

Les ponts et absences des professeurs: tous les cours sont rattrapés.

Début des enseignements: Lundi 14 septembre 2015.

Fin des enseignements : Vendredi 24 juin 2016.

Soit 33 semaines d'activité.

Rénovation du projet pédagogique (ODAC) ET projet d'activités 2015/2016.

Cadrage pédagogique et financier.

- Relancer la danse.
- les TAP. L'éveil musical dans les écoles.
- Développement des musiques d'ensembles
- Pré inscriptions par les profs avec fixation directe des créneaux.
- Porte ouverte, animation, concerts, spectacle de fin d'année
- Expérimentation de stage durant une période de petites vacances (pâques)



## APPROCHE ECONOMIQUE

Le développement de l'activité de l'école de musique est fixé dans un cadre de rationalisation et de pérennisation économique. La volonté du bureau de l'association est de construire un projet d'activités conforme à son objet associatif et économiquement viable.

Dans cette perspective, le bureau de l'association s'est donné les moyens d'assurer un pilotage budgétaire strict durant tout l'exercice :

- ↗ Elaboration du projet d'activités avec la directrice et arbitrage budgétaire;
- ↗ Utilisation d'un calculateur de produits et charges salariales d'exercice,
- ↗ Mise en place de processus de point d'étape régulier de l'activité et financier en cours d'année.

Le bureau de l'association se fixe comme impératif la maîtrise stricte du pilotage des comptes de l'association, afin de pouvoir prendre les décisions correctives dès que nécessaire.

In fine, le bureau vise à poser un cadre partenarial clair et négocié avec la Communauté de Communes :

- ↗ basé sur la transparence des orientations et décisions prises et de leur implication financière,
- ↗ maîtrisant le budget à toutes les étapes de l'exercice (du prévisionnel à la clôture)
- ↗ fixant une demande de subvention argumentée, précisant son affectation, et excluant tout recours à une subvention « d'équilibre »,
- ↗ permettant un dialogue contradictoire et une confrontation des projets en amont de la demande de subvention.

Le projet financier présenté ci-après répond à ces exigences.

## REFERENTIEL DE CALCUL DES PRODUITS ET CHARGES D'ACTIVITES

Cadre règlementaire de référence :

- Convention de l'animation.
- Base : calendrier scolaire.
- Annualisation de la rémunération pour les cdi.
- Base salariale hors ancienneté :
  - Catégorie C/D/E, 255 points minimum
  - Temps plein de référence hebdomadaire : 24h
  - Salaire temps plein :  $255 \times \text{valeur du point (5.98)} \times 52/12 * TT*35/24$ .
  - Obligation de planifier 2h hebdo minimales.

### Activité d'enseignement musical

- Formation musicale : Base de 5 groupes en 2015. dédoublement des groupes possible au-delà de 14 élèves.
- Cycles 1 et Cycle 2 : 30 mn d'instrument et 1h de formation musicale.
- Cycles 2 / adultes sans formation musicale : 45 mn d'instruments.
- Minimum 4 élèves par enseignant d'instrument ; possibilité de descendre à trois après accord du Bureau.
- Théâtre : 1h30 par groupe.
- Danse: groupes petits + moyens = 45 mn ; groupes grands 1h ; prévisionnel sur la base de 1 groupe petit + 1 groupe grands.
- Eveil musical le mercredi AM : 2\* 45mn moyens grands maternelle, CP = 1h.
- Une classe d'orchestre collectif 1h d'enseignement.

### Prévisionnel de Recrutement 2015

- Hypothèse de 10 nouveaux élèves (16 nouveaux en 2014) ; glissement de tous les anciens sur les classes supérieures.
- Théâtre : 20 élèves
- Danse : 20 élèves
- Eveil musical : 20 élèves
- Activités TAP : Chiffre établi sur la base des heures réalisées en 2014-2015

L'ensemble de ces critères s'applique au calcul :

- Du produit prévisionnel d'activités (adhésions + cotisations familles)
- A la masse salariale associée.

## **ETABLISSEMENT DU BUDGET PREVISIONNEL 2015 – 2016**

L'exercice comptable de l'association cours du 01/09 au 31/08 de l'année suivante.

Le budget prévisionnel présenté dans les pages suivantes a été validé lors de la réunion du bureau de l'association le 12/06/2015.

### **Les produits**

- Produits d'activités : selon les critères définis ci-dessus ;
- Le nouveau mode de calcul de la subvention de l'ODAC est intégré, applicable à partir de 2015 (8.5% de la masse salariale Brute chargée)
- Demande de subvention à la Communauté de Communes de 10000€.
- Manifestations : 1000€

### **Les charges**

- La masse salariale est rigoureusement établie à partir du prévisionnel d'activités (87% des charges totales).
- Les autres postes de charges sont évalués à partir de l'exercice 2014 en cours.
- Pas d'élément exceptionnel attendu.
- Prévisionnel de masse salariale et de charges patronales, selon critères d'activité et conforme à l'application de la convention collective de l'animation.